



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 7
AVRIL 1988, A 20H00.

Etaient présents:

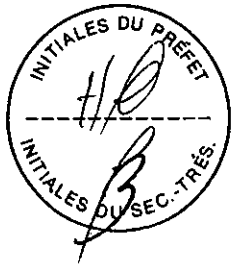
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Marcel Bernard, conseiller suppléant
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier

Etaient absents:

Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par
monsieur Marcel Bernard)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire
du 3 mars 1988
3. Schéma d'Aménagement
4. Comité consultatif d'aménagement
 - 4.1 Dépôt du rapport annuel 1987
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 14
mars 1988
 - 4.3 Nomination du représentant de St-Basile-le-
Grand
 - 4.4 Nomination du représentant de Mont St-Hilaire
5. Demande d'appui de Beloeil: périmètre
d'urbanisation d'affectation industrielle
6. Demandes de modifications des périmètres
d'urbanisation
 - 6.1 Saint-Basile-le-Grand
 - 6.2 Saint-Charles Paroisse
7. Demande de modification au R.C.I.: commerces en
zone agricole
8. Demande d'avis du ministère des Transports:
route 112



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

9. Evaluation foncière
 - 9.1 Extension du contrat avec Morin, Roy & Assoc.
 - 9.2 Refonte du rôle d'évaluation à Saint-Marc-sur-Richelieu
10. Cours d'eau
 - 10.1 Branche 1, Petit Lacroix Lafabrique: demande d'intervention à court terme
 - 10.2 Branche des Sept Arpents (Bernard): demande d'intervention gratuite
 - 10.3 Ménéard et Branches: demande d'intervention gratuite
11. Adjudication finale en faveur de monsieur Raoul Bérubé
12. Demandes d'appui
 - 12.1 La Grange de St-Charles
 - 12.2 M.R.C. Or Blanc
 - 12.3 M.R.C. Beauharnois-Salaberry
13. Règlements d'emprunts
 - 13.1 Règlement #769: ville de Mont St-Hilaire
 - 13.2 Règlement #88-455: ville de Chambly
 - 13.3 Règlements E-339 et E-340: ville d'Otterburn Park
14. Autorisation au directeur général
 - 14.1 Congrès de l'U.M.Q.
 - 14.2 Colloque de zone de la C.S.M.Q.
15. Demande de révision des lettres patentes
16. Gestion des déchets: entente intermunicipale
17. Bordereau des comptes à payer
18. Correspondance
19. Affaires publiques
20. Varia
21. Levée de l'assemblée

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-1169

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants:

- 3.1 Maison Victor Gadbois: campagne de souscription
- 4.5 Nomination du représentant de St-Antoine-sur-Richelieu
- 4.6 Nomination du représentant de Carignan



No de résolution
ou annotation

88-1169
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

11.1 Adjudication finale en faveur de monsieur
Jean-Guy Lagacé

13.4 Règlements #1130-88, 1131-88 et 1132-88: ville de
Beloeil

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 3 MARS 1988

88-1170

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire
du 3 mars 1988, soit et est adopté tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT

Puisque l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement est
retardée surtout à cause de points de divergence avec le
ministère de l'Environnement, monsieur le Préfet informe
les membres du Conseil qu'une rencontre doit avoir lieu
au bureau du Ministre de l'Environnement, dans les jours
qui viennent.

Lors de ladite rencontre, la M.R.C. sera représentée par
le Préfet, le Préfet-suppléant, le directeur général et
le coordonnateur à l'aménagement.

3.1 Maison Victor Gadbois: campagne de souscription

Monsieur Gilles Léveillé, directeur de la campagne de
souscription pour la Maison Victor Gadbois, présente aux
membres du Conseil la stratégie de réalisation de ladite
campagne de même que les grands objectifs.

POINT 4. COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

4.1 Dépôt du rapport annuel 1987

Monsieur Paul-Emile Tremblay, président du Comité
consultatif d'aménagement, dépose et commente le rapport
annuel 1987 du Comité consultatif.

Monsieur Tremblay fait part au Conseil de deux (2)
demandes des membres du Comité, à savoir:

- . que le jeton de présence soit porté de 20.00 \$ à
25.00 \$;
- . que le quorum soit abaissé de 8 à 7.

88-1171

ATTENDU QUE les membres du Comité demandent que le
jeton de présence soit porté de 20.00 \$ à
25.00 \$;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare très satisfait du
travail réalisé par les membres du Comité et
convient qu'une majoration du jeton de
présence est justifiée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

88-1171
(suite)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le jeton de présence soit et est porté de
20.00 \$ à 25.00 \$, et ce, dès la prochaine assemblée du
Comité.

ADOpte A L'UNANIMITE

En ce qui concerne la réduction du quorum de 8 à 7, les
membres conviennent de réétudier la question au début
de l'automne puisque quatre (4) nouveaux représentants
seront nommés lors de la présente séance.

88-1172

C'est unanimement que les membres du Conseil adoptent
une motion de félicitations et de remerciements à tous
les membres du Comité consultatif pour l'excellence du
travail accompli durant l'année 1987.

4.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 1988

Les membres du Conseil prennent connaissance du
procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 1988 du Comité
consultatif d'aménagement.

4.3 Nomination du représentant de St-Basile-le-Grand

88-1173

ATTENDU la démission du représentant de la municipalité
de St-Basile-le-Grand au sein du Comité
consultatif d'aménagement, monsieur Pierre
Ratté;

ATTENDU QUE ladite municipalité a nommé par résolution
monsieur Michel Pinard comme représentant au
sein du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination
conformément au règlement de régie interne du
Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

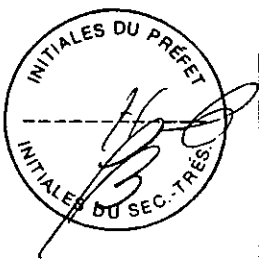
ET RESOLU QUE monsieur Michel Pinard soit et est nommé
représentant de la municipalité de St-Basile-le-Grand au
sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.4 Nomination du représentant de Mont St-Hilaire

88-1174

ATTENDU la démission du représentant de la municipalité
de Mont St-Hilaire au sein du Comité
consultatif d'aménagement, monsieur Raymond
Talbot;



No de résolution
ou annotation

88-1174
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE ladite municipalité a nommé par résolution monsieur Bernard Morel comme représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination conformément au règlement de régie interne du Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE monsieur Bernard Morel soit et est nommé représentant de la municipalité de Mont St-Hilaire au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.5 Nomination du représentant de St-Antoine-sur-Richelieu au sein du C.C.A.

88-1175

ATTENDU la démission de la représentante de la municipalité de St-Antoine-sur-Richelieu au sein du Comité consultatif d'aménagement, madame Nicole Richard;

ATTENDU QUE ladite municipalité a nommé, par résolution, monsieur Guy Drudi comme représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination conformément au règlement de régie interne du Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE monsieur Guy Drudi soit et est nommé représentant de la municipalité de St-Antoine-sur-Richelieu au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.6 Nomination du représentant de Carignan.

88-1176

ATTENDU QUE la municipalité de Carignan a nommé, par résolution, monsieur Roger Brunet comme représentant au sein du Comité consultatif d'aménagement, et ce, en remplacement de monsieur Claude Lavoie;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination conformément au règlement de régie interne du Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

88-1176
(suite)

ET RESOLU QUE monsieur Roger Brunet soit et est nommé représentant de la municipalité de Carignan au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE BELOEIL:
PERIMETRE D'URBANISATION D'AFFECTION
INDUSTRIELLE

88-1177

ATTENDU QUE la ville de Beloeil désire développer son périmètre d'urbanisation à affectation industrielle identifié au Schéma;

ATTENDU QUE ledit périmètre d'urbanisation, adjacent à un périmètre urbain le long de l'autoroute 20, doit être exclu de la zone agricole, telle que décrétée par la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le développement doit être conforme aux objectifs et orientations du Schéma, de même qu'à une série de critères identifiés audit Schéma;

ATTENDU QUE de l'avis du Comité consultatif d'aménagement, le développement est conforme au Schéma et s'inscrit dans un cadre de planification à long terme de la municipalité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Beloeil dans sa demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour l'exclusion d'un périmètre d'urbanisation, adjacent à un périmètre urbain le long de l'autoroute 20.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. DEMANDES DE MODIFICATIONS DES PERIMETRES
D'URBANISATION

6.1 Saint-Basile-le-Grand

88-1178

ATTENDU QUE la municipalité de St-Basile-le-Grand a démontré un besoin véritable pour l'implantation d'un garage municipal sur le lot 527;

ATTENDU QUE le terrain en question est adjacent au périmètre urbain et est voué à un usage uniquement public;

ATTENDU QUE toutes les infrastructures de services, nécessaires à l'identification d'un périmètre d'urbanisation, sont en place;

ATTENDU QUE les particularités du terrain le rendent difficilement utilisable à des fins agricoles;



No de résolution
ou annotation

88-1178
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'en vertu de la réglementation actuelle, les bâtiments municipaux sont permis à l'endroit visé;

ATTENDU QU'une fois le bâtiment construit, l'emplacement revêtira plutôt un caractère urbain;

ATTENDU QUE le site visé n'est pas identifié au Schéma comme périmètre d'urbanisation et que le Schéma doit être amendé en conséquence;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'amender ledit Schéma afin d'inclure le lot visé dans le périmètre d'urbanisation.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE le Conseil donne un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole afin que le lot 527 soit exclu du territoire agricole.

QUE le Conseil amende son Schéma d'Aménagement afin d'inclure le lot 527 dans le périmètre d'urbanisation.

ADOpte A L'UNANIMITE

6.2 St-Charles Paroisse

88-1179

ATTENDU QUE la municipalité de St-Charles Paroisse appuie le projet de construction d'une résidence pour personnes retraitées, à caractère multifamilial, sur le lot P-97;

ATTENDU QUE ledit lot doit être inclu dans le périmètre urbain pour voir le projet se réaliser;

ATTENDU QUE le site visé est desservi par les services publics requis au Schéma d'Aménagement pour l'identification d'un périmètre d'urbanisation en milieu rural et qu'il est adjacent à un périmètre urbain;

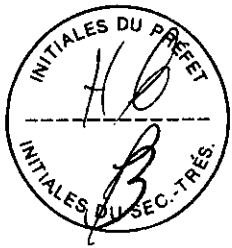
ATTENDU QUE ledit site n'est pas identifié au Schéma comme périmètre d'urbanisation et que le Schéma doit être amendé en conséquence;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'amender ledit Schéma afin d'inclure le lot P-97 dans le périmètre d'urbanisation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de St-Charles Paroisse dans sa demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin que le lot P-97 soit exclu du territoire agricole.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

88-1179
(suite)

QUE le Conseil amende son Schéma d'Aménagement afin d'inclure le lot P-97 dans le périmètre urbanisation.

ADOpte MAJORITAIREMENT, monsieur Marcel Bernard ayant voté contre la résolution.

POINT 7. DEMANDE DE MODIFICATION AU R.C.I.: COMMERCES EN ZONE AGRICOLE

88-1180

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de commerces de débossage et peinture de voitures en zone agricole a été adressée au Conseil;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Charles Paroisse appuie la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil de ne pas donner suite à la demande;

ATTENDU QUE selon les nouvelles informations obtenues, il semble que la demande porte sur un commerce de machinerie agricole et que le débossage de véhicules serait un usage accessoire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE suite aux nouvelles informations obtenues, le Conseil demande au Comité consultatif de réétudier la demande.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. DEMANDE D'AVIS DU MINISTERE DES TRANSPORTS

88-1181

ATTENDU QUE le projet d'élargissement de la route 112 est en tout point conforme au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet qui répond aux objectifs et orientations du Schéma et que sa réalisation s'avère importante pour la M.R.C., et en particulier pour le secteur sud

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE donner un avis favorable au ministère des Transports pour le projet d'élargissement de la route 112.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 9. EVALUATION FONCIERE

9.1 Extension du contrat avec la firme d'évaluateurs
Morin, Roy & Assoc.

88-1182

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE demander au directeur général d'organiser
une rencontre entre les représentants des municipalités
régies par le Code Municipal et ceux de la firme Morin,
Roy & Assoc. afin de discuter de la proposition
d'extension du contrat jusqu'en 1990.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2 Refonte du rôle d'évaluation: St-Marc-sur-Richelieu

88-1183

ATTENDU QUE la valeur marchande du rôle d'évaluation de
la municipalité de St-Marc-sur-Richelieu est
à 64% de la valeur réelle de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité de
St-Marc, après rencontre avec l'évaluateur,
ont convenu de procéder à une refonte du rôle
d'évaluation;

ATTENDU QUE l'entente avec la firme d'évaluateurs, pour
les municipalités régies par le Code
Municipal, doit être autorisée par la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE demander à la firme d'évaluateurs Morin,
Roy & Assoc. de procéder à la refonte du rôle
d'évaluation dans la municipalité de St-Marc-sur-
Richelieu.

QUE le coût d'un tel mandat est estimé à
30 000,00 \$.

QUE le paiement soit étalé en trois (3)
versements, à savoir: 1er versement au 15 septembre
1988; le second au 15 janvier 1989; le troisième au 15
janvier 1990.

ADOpte A L'UNANIMITE

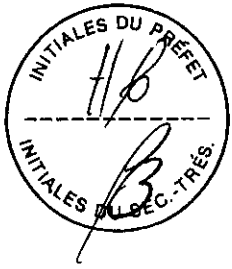
POINT 10. COURS D'EAU

10.1 Branche 1, Petit-Lacroix-Lafabrique

88-1184

ATTENDU QUE ledit cours d'eau, malgré une intervention
récente du Ministère, présente de sérieux
problèmes d'écoulement;

ATTENDU QU'une telle situation est conséquence au milieu
sablonneux dans lequel il coule et aussi de
la présence d'une nappe phréatique élevée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

88-1184
(suite)

ATTENDU QU'il est devenu urgent que le ministère de l'Agriculture intervienne, le drainage des terres risquant d'être perturbé à court terme

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de procéder au nettoyage du cours d'eau Branche 1, Petit-Lacroix-Lafabrique dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10.2 Branche des Sept Arpents (Bernard): demande d'intervention gratuite

88-1185

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Branche des Sept Arpents;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche des Sept Arpents.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10.3 Ménard et Branches: demande d'intervention gratuite

88-1186

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Ménard et Branches;



No de résolution
ou annotation

88-1186
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Ménard et Branches.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11. ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR
RAOUL BERUBE

88-1187

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 8 mars 1984, la Corporation municipale de la Paroisse de St-Denis-sur-Richelieu s'est portée adjudicataire du lot #21-47, au cadastre officiel de la Paroisse de St-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la Corporation municipale a transporté ses droits d'adjudicataire, dans un acte de vente reçu devant notaire, à monsieur Raoul Bérubé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1044 du code municipal, l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la Municipalité Régionale de Comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjugés;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1044 du code municipal, l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

88-1187
(suite)

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale, en faveur de monsieur Raoul Bérubé pour le lot #21-47 au cadastre officiel de la Paroisse de St-Denis-sur-Richelieu, et ce, conformément au projet déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11.1 ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR
JEAN-GUY LAGACE

88-1188

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 13 mars 1986, la Corporation municipale de la Paroisse de St-Antoine-sur-Richelieu s'est portée adjudicataire du lot #82-9, au cadastre officiel de la Paroisse de St-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la Corporation municipale a transporté ses droits d'adjudicataire, dans un acte de vente reçu devant notaire, à monsieur Jean-Guy Lagacé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1044 du code municipal, l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la Municipalité Régionale de Comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjugés;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1044 du code municipal, l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale, en faveur de monsieur Jean-Guy Lagacé pour le lot #82-9 au cadastre officiel de la Paroisse de St-Antoine-sur-Richelieu, et ce, conformément au projet déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. DEMANDES D'APPUI

12.1 La Grange de St-Charles

88-1189

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet qui se doit d'être analysé en profondeur afin d'en évaluer la conformité au Schéma

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon



No de résolution
ou annotation

88-1189
(suite)

88-1190

88-1191

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU DE référer la demande d'appui au Comité consultatif pour avis.

DE demander audit Comité d'entendre le promoteur avec esquisse d'aménagement à l'appui.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.2 M.R.C. Or Blanc

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale en matière d'évaluation foncière oblige les municipalités à transformer le rôle d'évaluation foncière au système métrique avant 1994;

ATTENDU QUE le coût de cette transformation de ce système est très onéreux pour les municipalités;

ATTENDU QUE cette obligation est imposée par le ministère des Affaires municipales et que ceci ne rapporte rien aux municipalités

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la demande d'octroi pour couvrir les frais de conversion au système métrique pour le rôle d'évaluation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.3 M.R.C. Beauharnois-Salaberry

ATTENDU QUE le projet de prolongement de l'autoroute 30 est reconnu comme prioritaire pour l'ensemble de la Montérégie;

ATTENDU QUE suite à des rencontres avec les ministres des Transports du Canada et du Québec, rien ne semble ressortir de concret

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU D'appuyer sans réserve la M.R.C. Beauharnois-Salaberry et le Comité de parachèvement de l'autoroute 30 dans leurs démarches visant la réalisation complète du prolongement de l'autoroute 30.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 13. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

13.1 Règlement #769 à Mont St-Hilaire

88-1192

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 14 mars 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement d'une rue existante et située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #769 de la ville de Mont St-Hilaire

ADOpte A L'UNANIMITE

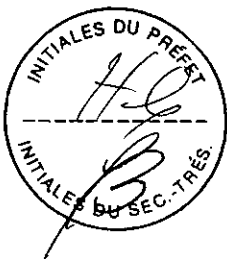
13.2 Règlement #88-455 à Chambly

88-1193

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 21 mars 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

88-1193
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #88-455 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

13.3 Règlements E-339 et E-340 à Otterburn Park

Règlement E-339

88-1194

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 28 mars 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

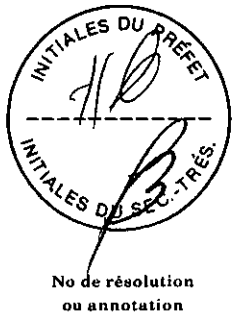
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement E-339 de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

88-1195

Règlement E-340

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 28 mars 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement E-340 de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE

13.4 Règlements d'emprunts: ville de Beloeil

Règlement #1130-88:

88-1196

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 avril 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

88-1196
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux touchant des bâtiments municipaux

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1130-88 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Règlement #1131-88:

88-1197

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 avril 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1131-88 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Règlement #1132-88:

88-1198

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 avril 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1132-88 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 14. AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL

14.1 Congrès de l'U.M.Q.

88-1199

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU D'autoriser le directeur général à assister au congrès de l'U.M.Q. qui se tiendra à Québec les 5, 6 et 7 mai prochains et que tous les frais inhérents à ce congrès soient défrayés par la M.R.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

14.2 Colloque de zone de la C.S.M.Q.

88-1200

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine



No de résolution
ou annotation

88-1200
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU D'autoriser le directeur général à assister au colloque de zone de la C.S.M.Q. qui se tiendra à Québec les 21 et 22 avril prochains et que tous les frais inhérents à ce colloque soient défrayés par la M.R.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 15. DEMANDE DE REVISION DES LETTRES PATENTES

88-1201

ATTENDU QUE les municipalités de St-Bruno-de-Montarville et de Beloeil ont demandé, avant le 1er avril 1988, d'ouvrir les lettres patentes;

ATTENDU QUE cette demande porte sur la représentation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'étudier la question en profondeur afin, de trouver une formule acceptable avant le 1er juillet 1988;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'un comité "ad hoc" devrait être formé afin de formuler des recommandations au Conseil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QU'un comité "ad hoc" soit formé, ayant pour mandat de formuler des recommandations touchant la représentation.

QUE ledit comité soit formé de messieurs Marcel Dulude, Julien Bussière, André-Guy Trudeau, Ferdinand Borremans et Honorius Charbonneau de même que monsieur Michel Chapdelaine à titre de membre substitut.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 16. GESTION DES DECHETS: ENTENTE INTERMUNICIPALE

Le directeur général dépose et fait lecture d'un projet d'entente intermunicipale sur la gestion des déchets. Ce projet a été réalisé par Me Conrad Delisle et fait l'objet d'une recommandation positive au Conseil de la part du comité "ad hoc" sur la gestion des déchets.

Les membres du Conseil conviennent d'étudier le projet d'entente dans chacune de leur municipalité afin de statuer sur la question lors d'une prochaine séance.

POINT 17. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

88-1202

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #72, de chèque #3052 à chèque #3076 et chèque #S1447 à chèque #S1478 pour un montant total de 26 925,52 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 18. CORRESPONDANCE

- 1781 18-02-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., nous informant qu'il a pris connaissance du règlement de cours d'eau Petite Décharge et que le tout semble conforme au Code.
- 1782 18-02-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL JOHNSON, arch. chargé de projets, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QC, nous informant de l'attente des résolutions de quatre municipalités face au programme P.A.R.C.Q.
- 1783 19-02-88 Lettre de MADAME SUZIE MEUNIER, sec.trés. adj., M.R.C. LAJEMMERAIS, accusant réception du projet de règlement #8-8 amendant le R.C.I.
- 1784 22-02-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du règlement #8-7 modifiant le R.C.I.
- 1785 22-02-88 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie de l'avis public concernant l'adoption du règlement #15, fixant le taux de taxes pour 1988.
- 1786 22-02-88 Lettre de MONSIEUR GERARD ROBERGE, sec.-trés., M.R.C. de BEAUHARNOIS-SALABERRY, nous transmettant une résolution concernant l'autoroute 30.
- 1787 24-02-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY CARON, conseiller, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous communiquant son inquiétude vis-à-vis la décision de construire dans le boisé de Verchères.
- 1788 25-02-88 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face au règlement d'emprunt #273.
- 1789 26-02-88 Lettre de ME ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART AV., nous informant de procéder à la vente pour taxes concernant le dossier "Les Légumes K.L. du Canada Ltée".
- 1790 26-02-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face aux règlements d'emprunts #1122-88, #1123-88, #1125-88 et #1127-88.
- 1791 29-02-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, notaire, ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous demandant de procéder à l'adjudication finale en faveur de monsieur Raoul Bérubé.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

- 1792 29-02-88 Copie certifiée conforme de la résolution 7.02/88 de la CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-CHARLES demandant un périmètre d'urbanisation afin d'exclure de la zone verte le lot P-97.
- 1793 29-02-88 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, nous transmettant une demande de monsieur Réal Campbell afin d'assister à la réunion du Comité consultatif d'aménagement.
- 1794 02-03-88 Lettre de MONSIEUR RICHARD LEFEBVRE, ing. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, demandant de lui faire parvenir la répartition de la superficie des municipalités selon les différentes affectations du territoire.
- 1795 02-03-88 Lettre de MONSIEUR HUBERT DESBIENS, porte-parole de l'opposition officielle en matière faunique, ASSEMBLEE NATIONALE, nous transmettant deux communiqués afin d'alerter l'ensemble de la population concernant les propositions du gouvernement face aux réserves fauniques.
- 1796 02-03-88 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE DAVID, dir. gén., M.R.C. PAPINEAU, nous transmettant copie de lettre expédiée aux ministres des Transports et du Tourisme du Qc ainsi qu'une résolution, et ce concernant la nouvelle signalisation touristique du Québec.
- 1797 02-03-88 Lettre de MONSIEUR RICHARD FONTAINE, RESTAURANT LA GRANGE DE ST-CHARLES, sollicitant l'appui de la M.R.C. dans la poursuite du développement de leur projet récréo-touristique intégré.
- 1798 03-03-88 Lettre de MONSIEUR ULRIC BLACKBURN, président du congrès '88, U.M.Q., nous invitant à participer aux assises annuelles qui se tiendront les 5, 6 et 7 mai prochains, sous le thème "Orchestrer une stratégie gagnante".
- 1799 03-03-88 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS CARON, dir. gén., ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant deux copies conformes de résolutions concernant la Loi 88 et le projet de règlement #8-8.
- 1800 04-03-88 Lettre de MONSIEUR FLORIAN BOYCE, BUREAU DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, nous demandant de convoquer une rencontre des intéressés pour la Branche 1 de la Rivière Amyot dans les municipalités de St-Denis Paroisse et St-Bernard.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1801 07-03-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un chèque au montant de 23 330,00 \$, représentant la première tranche du versement pour le programme d'aide financière au fonctionnement des M.R.C.
- 1802 07-03-88 Lettre de MADAME MADELEINE LAMOUREUX, dir.gén., M.R.C. DE L'OR-BLANC, nous demandant notre appui concernant le rôle d'évaluation système métrique.
- 1803 10-03-88 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, sec.-trés. adj., ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant un chèque au montant de 2 611,31 \$, acquittant la participation financière à l'administration générale de la M.R.C.
- 1804 10-03-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE RINFRET, président, U.P.A. de ST-JEAN VALLEYFIELD, invitant le Préfet à participer à une rencontre concernant le décret gouvernemental sur la politique pour la protection des rives et littoral, et des plaines inondables.
- 1805 14-03-88 Lettre de MADAME CHRISTIANE DUBE, agent de projet, EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA, nous transmettant des documents relatifs au programme de création d'emplois assurance-chômage.
- 1806 14-03-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES LE ROCH, chargé de projets, ADS ASSOCIES LTEE, nous informant qu'il pourrait nous rencontrer afin de nous exposer leurs méthodes et champs d'action face à la gestion des déchets.
- 1807 14-03-88 Lettre de MADAME CECILE CLEROUX, dir. gén., ST-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les listes complètes du personnel cadre et des élus à la ville.
- 1808 14-03-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES REMILLARD, dir. gén., LES MAISONS USINEES REMILLARD INC., nous informant qu'il aimerait nous rencontrer afin de présenter un projet domiciliaire de maisons modulaires à Chambly.
- 1809 14-03-88 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, nous transmettant deux copies de résolutions demandant l'appui de la M.R.C. face aux démarches pour le cours d'eau Branche 1 Petit-Lacroix, Lafabrique.
- 1810 14-03-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT SAINT-HILAIRE, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face au règlement d'emprunt #769.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1811 14-03-88 Lettre de MADAME SUZIE MEUNIER, sec.-trés. adj., M.R.C. LAJEMMERAIS, nous transmettant leur résolution #88-39 concernant le dépôt de notre règlement #8-8 amendant le R.C.I.
- 1812 14-03-88 Lettre de MADAME MARIE GIRARDIN, secrétaire, ST-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant une résolution concernant la réaffectation du rôle d'évaluation.
- 1813 15-03-88 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, ing., M.A.P.A.Q., nous demandant d'adopter une résolution pour l'intervention gratuite du ministère de l'Agriculture face au cours d'eau Branche des Sept Arpents (Bernard).
- 1814 15-03-88 Copie certifiée conforme de la résolution #88-112 de la municipalité de ST-BASILE-LE-GRAND concernant la nomination d'un représentant, monsieur Michel Pinard, au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 1815 16-03-88 Lettre de MONSIEUR REAL L'HEUREUX, dir.gén., MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant copie de la politique gouvernementale concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables des lacs et cours d'eau du Québec.
- 1816 16-03-88 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS HAINS, SURBA CONSEIL, nous transmettant des photos aériennes empruntées à la M.R.C. et nous remerciant pour ces dernières.
- 1817 16-03-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, ST-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie certifiée conforme de la résolution #88-065 relativement au programme P.A.R.C.Q.
- 1818 16-03-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, adm. suppléant, C.S.M.Q., nous invitant à participer au colloque du printemps 1988, les 21 et 22 avril prochains.
- 1819 17-03-88 Copie conforme de lettre envoyée à MONSIEUR ANATOLE BERGERON de LES ENTREPRISES MICHEL GAUDETTE, confirmant l'accréditation de ce dernier à titre d'inspecteur.
- 1820 17-03-88 Lettre de MONSIEUR PAUL REMILLARD, nous offrant de plus grands locaux sur la rue Choquette à Beloeil.
- 1821 17-03-88 Lettre de ME ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant une lettre adressée à Me Serge Laurin, procureur de "Les Légumes K.L. du Canada Ltée", ainsi qu'un chèque au montant de 3 000,00 \$ pour fin de vente pour non paiement de taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1822 17-03-88 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adj. adm., VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution #88-03-142 concernant une modification des lettres patentes de la M.R.C.
- 1823 18-03-88 Lettre de MONSIEUR GASTON LAFOND, BUREAU DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, nous demandant de convoquer les intéressés face à une demande d'aménagement du cours d'eau Décharge du 3e Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière).
- 1824 18-03-88 Lettre de MONSIEUR MARC-YVAN COTE, ministre, MINISTERE DES TRANSPORTS, nous transmettant un avis d'intervention relativement à un projet d'élargissement de la route 112 à Carignan.
- 1825 21-03-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant que la date d'entrée en vigueur du règlement #8-7 amendant le R.C.I. est le 14 mars 1988.
- 1826 21-03-88 Copie conforme de la lettre envoyée à la M.R.C. LAJEMMERAIS, concernant une demande des intéressés dans le cours d'eau Ménard et Branches.
- 1827 21-03-88 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir.gén., SOCIETE MONTERIGIENNE DE DEVELOPPEMENT, nous invitant à un colloque sur "La Montérégie et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".
- 1828 21-03-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de Verchères, nous informant qu'il a reçu la lettre de MONSIEUR JEAN-GUY CARON concernant l'établissement de la Maison Victor Gadbois à St-Mathieu-de-Beloeil.
- 1829 17-03-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE DIONNE, conseiller, L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC., nous informant que les villes de Carignan, Mont St-Hilaire et Otterburn Park ont signé un contrat avec eux pour leur service informatique.
- 1830 21-03-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, avocat, VILLE DE CHAMBLY, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. pour le règlement d'emprunt #88-455.
- 1831 21-03-88 Copie conforme d'une lettre de MONSIEUR ROLLAND DESJARDINS, préfet, adressée à MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre des Affaires municipales concernant l'avis de prolongement de délai.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1832 21-03-88 Lettre de L'EQUIPE DE RECHERCHE, CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC, nous transmettant un questionnaire à répondre afin qu'il puisse procéder à l'élaboration d'une banque de données sur l'ensemble des intervenants de la restauration et du patrimoine.
- 1833 22-03-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL COUPAL, COMITE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE BELOEIL, nous transmettant copie conforme de la lettre qu'il faisait parvenir à monsieur Julien Bussière afin de lui exprimer leur opposition face à la démolition du bâtiment du Club Nautique pour la construction de condominiums.
- 1834 23-03-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD, conseiller municipal, OTTERBURN PARK, nous informant de quelques précisions particulières face au document présenté par la M.R.C. "Les implications de l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement pour les municipalités locales".
- 1835 23-03-88 Lettre de MADAME SUZIE MEUNIER, sec.-trés. adj., M.R.C. LAJEMMERAIS, nous faisant part d'une erreur qui s'est glissée dans une résolution et nous transmettant copie corrigée.
- 1836 23-03-88 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, agente de planification, M.R.C. LAJEMMERAIS, nous transmettant les modifications apportées au Schéma d'Aménagement de leur M.R.C. depuis son adoption.
- 1837 25-03-88 Lettre du GROUPE POLYCARTO, nous offrant leurs services professionnels pour la cartographie.
- 1838 24-03-88 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre règlement #14-2 amendant le règlement #14 du Schéma d'Aménagement.
- 1839 24-03-88 Communiqué de l'ASSEMBLEE NATIONALE concernant une demande du Parti Québécois réclamant du ministre Picotte qu'il abandonne son projet de révision des territoires fauniques.

PUBLICATION DU MOIS DE MARS 1988

Info +
Publication à l'intention des
administrateurs municipaux

vol. IX, no. 8
19 février 1988

Gazette Officielle du Québec

no. 6
10 février 1988



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

L'Aménagiste	vol. 2, no. 3 février 1988
L'Itinéraire de la Montérégie	vol. 3, no. 1 février 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 7 février 1988
Les Terrains difficiles: - La Construction dans une rue inondable - Les conditions à éviter	
Les Terrains de stationnement: - Document consultatif	
Pour une réfection sensée des vieilles maisons	
Le bruit du trafic routier et ferroviaire: - Ses effets sur l'habitation	
Aménagement des ensembles résidentiels - Conseils et recommandations	
L'Express Montérégie	no. 27 février 1988
Répertoire des organismes nationaux de loisirs	Editon spéciale janvier 1988
Info +	vol. IX, no. 9 2 mars 1988
La Semaine de la municipalité au Québec	1988
Gazette Officielle du Québec	no. 8 24 février 1988
Répertoire législatif de l'Assemblée nationale	1987
Bélanger, Sauvé, avocats Bulletin municipal	vol. VIII, no. 1 mars 1988
Réflexion sur la conservation des sols agricoles	document 8 août 1987
Réflexion sur les effets de la pollution atmosphérique	document 9 août 1987
Gazette Officielle du Québec	no. 9 2 mars 1988
Urba	vol. 9, no. 2 mars-avril 1988
Info +	vol. IX, no. 10 11 mars 1988
Publication à l'intention des administrateurs municipaux	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Energestion	vol. 1, no. 3
Fête Nationale du Québec Le Mouvement National des Québécois	1988
Programme de perfectionnement	avril 1988-mars 1989
Muni-Express	no. 2 mars 1988
Chantiers en mouvement	vol. 2, no. 1 printemps 1988
Muni-Express	no. 2 mars 1988
La Revue Municipale	vol. 66, no. 3 mars 1988
Municipalité	mars-avril 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 10 9 mars 1988
Mini-Scribe	Québec 15 mars 1988
La revue de l'Ateq	vol. 2, no. 3 mars 1988
Loisir Rive-Sud	no. 46 15 mars 1988

POINT 19. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur André Chagnon, président du syndicat de base "Ceinture verte" de l'U.P.A., informe le Conseil que son syndicat a adopté une résolution à l'effet que les sites d'enfouissement sanitaire ne soient pas vus comme étant la seule solution possible dans le dossier de la gestion des déchets

POINT 20. VARIA

Aucun point supplémentaire n'est discuté.

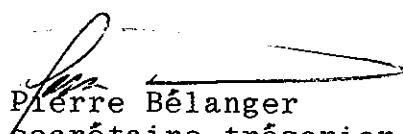
POINT 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

88-1203

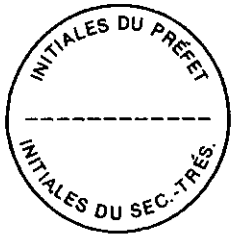
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 23 heures 15.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**